



Gendarmerie royale du Canada  
Royal Canadian Mounted Police

Doc. n° : G.S. 1045-074

Date : 2014-01-10

## Spécification

### Pantalon fuseau bleu

Le présent document compte 19 pages, y compris les dessins.

Le présent document a été créé en anglais.

Le présent document est disponible en français et en anglais.

Français/French  
English/Anglais

La photo est présentée à titre indicatif seulement.



## Modifications

Date	N° de paragr.	Modifications
1979-05-10		Spécification initiale.
1980-09-03	Page 6	Paragr. 4.3.10 ajouté.
1983-06-15	Tableau des mesures	Dimensions de l'enfourchure ajoutées.
1985-02-12	Page 6, paragr. 4.3.9	Marquage modifié afin qu'il soit bilingue.
1988-10-25	Page 4, paragr. 4.3.2.1	Réserve de couture élargie.
1990-09-19	Tableau des mesures	Tailles modifiées.
1994-04-28	Tableau des mesures	Modifié.
2004-06-18	Spécification en entier  Paragr. 2.3, 2.4 Paragr. 2.5 Paragr. 2.6 à 2.9 Paragr. 4.1.3 Paragr. 4.1.4.1 à 4.1.4.4 Paragr. 4.1.5.1 à 4.1.5.3 Paragr. 4.1.6.1 à 4.1.6.2 Paragr. 4.1.8 Paragr. 4.3.2.2 Paragr. 4.3.2.3 Paragr. 4.3.8 Paragr. 6.1  Tableau I Tableau des mesures	Désignation d'échantillon réglementaire remplacée par échantillon visuel. Normes CAN/CGSB mises à jour. Désuet. Spécification et normes ajoutées. Renseignements modifiés. Renseignements ajoutés. Normes CAN/CGSB mises à jour. Renseignements modifiés. Renseignements modifiés. Renseignements précisés. Cousu à la main remplacé par cousu à la machine. Mesures de la couture du fond précisées. Mention « ses propres installations d'essai » retirée. Renseignements modifiés. Tolérance ajoutée pour l'enfourchure, taille 46 ajoutée à tous les groupes de stature.
2005-07-05	Paragr. 4.3.2.1 Paragr. 4.3.2.3 Dessin n° 3	Détails de la parementure de l'ourlet ajoutés. Position de l'élastique modifiée. Détails du sous-pied et de la parementure d'ourlet modifiés.
2014-01-10	Spécification Paragr. 2.4 à 2.9          Paragr. 4.1.2	Formatage de la spécification mis-à-jour. Norme sur le fil supprimée. Norme pour le galon remplacée pour renvoyer à la spécification 1045-352 de la GRC et reste des spécifications renuméroté. Renvoi à la norme de la GRC.

	<p>Paragr. 4.1.3, 4.1.4.1, 4.1.4.2, 4.1.4.3 et 4.1.4.4</p> <p>Paragr. 4.1.4.1, 4.1.4.2 et 4.1.4.3</p> <p>Paragr. 4.1.6</p> <p>Paragr. 4.1.8</p> <p>Paragr. 4.1.9</p> <p>Paragr. 4.3.9 et 4.3.10</p> <p>Annexe A</p>	<p>Paragraphes fusionnés et renvoi à l'annexe A pour les documents requis. Paragraphes renumérotés.</p> <p>Exigences relatives au fil mises à jour et certificat de conformité ajouté.</p> <p>Paragraphe ajouté pour confection de la boutonnière.</p> <p>Exigence relative au certificat de conformité ajoutée.</p> <p>Détails sur l'agrafe et exigence relative au certificat de conformité ajoutés.</p> <p>Étiquettes de marquage et d'instructions de nettoyage et étiquette d'identification mises à jour.</p> <p>Définition de certificat de conformité et critères d'évaluation ajoutés.</p>

## **ÉCHANTILLON VISUEL DE LA GRC**

Un échantillon visuel, selon sa disponibilité, sera fourni par la GRC au soumissionnaire retenu.

Cet échantillon servira de guide au fabricant pour tous les aspects non définis ni couverts dans la présente spécification. Certaines différences peuvent exister entre l'échantillon et la spécification. Si tel est le cas, la spécification doit prévaloir.

Pour obtenir un échantillon s'adresser à :

Gendarmerie royale du Canada  
Programme Uniformes et équipement  
(440, chemin Coventry [entrepôt])  
1200, prom. Vanier  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0R2

L'échantillon sera expédié « Port payé » et doit être retourné « Port payé ».

L'échantillon visuel doit être retourné à la GRC dans le même état qu'il a été reçu. Tout échantillon perdu ou endommagé doit être remplacé par un article identique ou le coût d'un article de remplacement acceptable doit être remboursé à la GRC.

## **SPÉCIFICATION**

### **PANTALON FUSEAU BLEU**

#### **1. Définitions**

- 1.1 La présente spécification régit la confection et l'inspection du pantalon fuseau bleu.
- 1.2 La présente spécification, l'échantillon visuel, les dessins ou toute autre information connexe fournie peuvent être utilisés uniquement pour des demandes de renseignements, des soumissions ou des commandes effectuées au nom de la Gendarmerie royale du Canada.
- 1.3 La présente spécification remplace toutes les spécifications précédentes visant le pantalon fuseau bleu de la GRC.

#### **2. Spécifications applicables**

- 2.1 Les publications suivantes s'appliquent à la présente spécification et aux éditions en vigueur à la date de l'appel d'offres, sauf indication contraire.
- 2.2 GRC, G.S. 1045-115, Tissu de laine et de polyester
- 2.3 CAN/CGSB-4.131-93, Fil de polyester
- 2.4 GRC, G.S. 1045-352, Tissu de laine pour galon
- 2.5 ISO 4915, Textiles – Types de points
- 2.6 ISO 4916:1991, Textiles – Types de coutures
- 2.7 CAN/CGSB-86.1-2003, Étiquetage pour l'entretien des textiles

### 3. Exigences générales

- 3.1 L'article ou les matériaux visés par la présente spécification doivent être exempts d'imperfections ou de défauts susceptibles de nuire à leur aspect ou à leur tenue en service. Pour tous les détails qui ne sont pas visés par la présente spécification ou les documents contractuels, l'article produit doit être équivalent en tous points à l'échantillon visuel.
- 3.2 **Modèle** – Le pantalon fuseau doit comporter une bande jaune, deux goussets et une braguette à fermeture à glissière. Le pantalon fuseau bleu doit être confectionné dans du tissu acheté de la GRC, et il doit être conforme aux dessins ci-joints et à l'échantillon visuel qui font partie de la présente spécification.
- 3.3 En cas de divergence entre les documents contractuels, la spécification, les dessins ou l'échantillon visuel, l'ordre de préséance doit être le suivant :
- (i) contrat;
  - (ii) spécification;
  - (iii) dessins;
  - (iv) échantillon visuel.

### 4. Exigences détaillées

#### 4.1 Matériaux

- 4.1.1 **Tissu de base** – Le tissu doit être fait de laine et de polyester, de la teinte approuvée, et il doit satisfaire aux exigences de la spécification G.S. 1045-115 de la GRC.  
**Le tissu doit être acheté de la GRC.**
- 4.1.2 **Bandes** – Les bandes doivent être faites d'un galon de laine de 44 mm de largeur, de couleur jaune de la teinte approuvée, qui satisfait aux exigences de la spécification G.S. 1045-352 de la GRC.  
**Le galon doit être acheté de la GRC.**
- 4.1.3 **Doublure de poches, de ceinture montée, de braguette et de fourche** – La doublure doit être de couleur noire ou assortie à celle du tissu de base et elle doit satisfaire aux exigences énoncées au tableau I qui fait partie de la présente spécification.

**Voir l'annexe A, Critères de certification et d'évaluation, pour les documents requis.**

4.1.4 **Fil**

4.1.4.1 **Coutures et piqûres** – Le fil doit être à âme de polyester et guipé de polyester, 40 tex, classe B, conforme à la norme CAN/CGSB-4.131-93, de couleur assortie.  
**Un certificat de conformité doit être fourni.**

4.1.4.2 **Boutonnieres et brides d'arrêt** – Le fil doit être à âme de polyester et guipé de polyester, 40 tex, classe B, conforme à la norme CAN/CGSB-4.131-93, de couleur assortie.  
**Un certificat de conformité doit être fourni.**

4.1.4.3 **Boutons** – Le fil doit être à âme de polyester et guipé de polyester, 40 tex, classe B, conforme à la norme CAN/CGSB-4.131-93, de couleur assortie.  
**Un certificat de conformité doit être fourni.**

4.1.5 **Boutons**

4.1.5.1 **Boutons pour bretelles et boutons extérieurs sur la bande jaune** – Les boutons doivent avoir quatre trous, 17 mm de diamètre, et être faits de plastique. Ils doivent être de couleur noire ou de teinte assortie.

4.1.5.2 **Bouton de soutien de la fermeture à glissière et boutons des goussets** – Les boutons des goussets doivent avoir quatre trous, 14 mm de diamètre, et être faits de plastique. Ils doivent être de couleur noire ou de teinte assortie. Le bouton de soutien de la fermeture à glissière doit être plat, il doit avoir quatre trous, 14 mm de diamètre, et être fait de plastique. Il doit être de couleur noire ou de teinte assortie.

4.1.6 **Boutonnieres** – Les boutonnières doivent être du type à œillet renforcé, à extrémités en pointe ou à bride d'arrêt, et doivent comporter au moins 28 points par pouce ou 11.2 points par centimètre. Les boutonnières peuvent être « coupées avant » ou « coupées après » piquage, et elles doivent accepter un bouton conforme au paragr. 4.1.5. Lorsque les boutonnières sont « coupées après », la coupe doit être nette, proche des piqûres, et être de même aspect que les boutonnières « coupées avant ».

- 4.1.7 **Élastique** – L'élastique doit être de bonne qualité, de couleur noire et doit avoir 25 mm de largeur. Les caractéristiques d'allongement et de reprise doivent être semblables en tous points à celles de l'échantillon visuel.
- 4.1.8 **Fermeture à glissière (braguette)** – La fermeture à glissière doit être à extrémité fermée, en laiton, avec dents en Y, et d'une largeur de chaîne de 4.5 mm. Elle doit comporter une réunion et au moins un arrêt supérieur, un curseur à blocage semi-automatique avec un ergot bloquant en acier inoxydable et une tirette en laiton. Le ruban doit être fait de fil de polyester et être de couleur noire. La fermeture YKK YGC-459½ respecte cette exigence.  
**Un certificat de conformité doit être fourni.**
- 4.1.9 **Agrafe** – L'agrafe (crochet et bride) doit être en acier et être nickelée à l'extérieur, galvanisée à l'intérieur et revêtue d'un fini lustré. (Marque YKK Elite, numéro de pièce HE10, HE50, HH10, HH50.)  
**Un certificat de conformité doit être fourni.**
- 4.2 **Tailles et dimensions** – Le pantalon fuseau bleu conforme à la présente spécification doit être fourni dans les tailles exigées par la GRC et selon les dimensions indiquées dans les tableaux des mesures ci-joints qui font partie de la présente spécification.
- 4.3 **Confection**
- 4.3.1 **Piqûres et coutures** – Les piqûres doivent être exécutées au point noué ou au point de chaînette noué et comporter au moins 4 et au plus 5 points par centimètre. Les extrémités des piqûres doivent être solidement arrêtées par des points arrière, à moins d'être fixées par d'autres piqûres.
- 4.3.2 **Jambes**
- 4.3.2.1 Les jambes doivent être ajustées et comporter au bas une parementure et un sous-pied élastique. Le bas des jambes doit comporter une parementure de 57 mm de largeur qui forme un ourlet, renforcée de matériau caoutchouté. L'ourlet doit être façonné et dimensionné conformément à l'échantillon visuel. Le sous-pied élastique doit être placé entre la parementure et le tissu de la jambe. La parementure doit être confectionnée d'une seule pièce et sa couture doit être alignée sur la couture d'entrejambe. La parementure doit être cousue à la jambe et piquée à 3 mm du bord inférieur. Le haut de la parementure de l'ourlet doit être cousu aux points invisibles à l'aide de fil transparent. La couture d'entrejambe



doit comporter une réserve de couture arrière de 33 mm sur toute la longueur à partir de la fourche.

- 4.3.2.2 **Façonnage des jambes** – Chaque jambe doit être façonnée par refoulement (rétrécissement) et étirement du tissu, conformément au dessin. La ligne de référence indique comment modeler le tissu et l'aspect que ce dernier doit avoir après le pressage. Le panneau de devant au-dessus du genou est arrondi et étiré en s'éloignant de la couture latérale, et le panneau de dos est rétréci et refoulé vers la couture latérale. Le panneau de devant au-dessous du genou est rétréci et refoulé vers la couture latérale, et le panneau de dos est étiré et arrondi en s'éloignant de la couture latérale.
- 4.3.2.3 Le sous-pied élastique doit être confectionné à partir d'un morceau d'élastique conforme au paragr. 4.1.7 de 16 cm de longueur. Il doit avoir une longueur finie de 11 cm et être positionné conformément au dessin n° 3. Les chevauchements de 2.5 cm doivent être positionnés vers l'avant par rapport à la couture latérale au bas de l'ourlet, conformément à l'échantillon visuel.
- 4.3.3 **Bandes** – Les bandes jaunes, conformes au paragr. 4.1.2, doivent être centrées sur les coutures latérales, se prolonger sur toute la longueur des jambes depuis le haut de la ceinture montée et être piquées à 1.5 mm du bord.
- 4.3.4 **Ceinture montée** – La ceinture montée cousue doit être façonnée conformément au dessin et doit avoir 5 cm de largeur sur le devant et 8 cm de largeur à la partie la plus large au dos. Elle doit être renforcée à l'aide de tissu conforme au tableau I et doit comporter une épaisseur de toile sur toute sa longueur et sa largeur. La ceinture montée doit comporter, sur l'extérieur, six boutons de 17 mm conformes au paragr. 4.1.5.1, dont un sur chaque bande jaune, fixé au niveau de la couture de la ceinture montée. Les autres boutons doivent être positionnés conformément à l'échantillon visuel. La ceinture montée doit comporter au haut, sur le devant, au-dessus de la braguette, une agrafe métallique conforme au paragr. 4.1.9.
- 4.3.5 **Poches** – Le pantalon doit comporter, sur le devant, deux goussets de 11 cm de largeur et de 13 cm de profondeur (dimensions finies), placés directement sous la ceinture montée, un de chaque côté, conformément au dessin. Chaque gousset doit comporter un bouton de 14 mm conforme au paragr. 4.1.5.2 et une boutonnière dont la taille convient au bouton ainsi que des brides d'arrêt.
- 4.3.6 **Braguette** – La braguette doit être doublée de tissu conforme au tableau I et doit comporter une fermeture à glissière conforme au paragr. 4.1.8 soutenue par un

bouton cousu sur l'envers de la partie supérieure gauche de l'ouverture et une boutonnière correspondante exécutée sur le devant de la sous-patte de braguette, conformément à l'échantillon visuel. Le bas de la braguette doit comporter une bride d'arrêt.

- 4.3.7 **Doublure de la fourche** – La partie devant de la fourche doit être doublée à l'aide d'une pièce triangulaire formée de deux épaisseurs de doublure conforme au tableau I, façonnée et dimensionnée conformément au dessin.
- 4.3.8 **Coutures** – La couture du fond doit être exécutée au point de chaînette redoublé (type 401) et finie de sorte que des retouches puissent être effectuées à la ceinture montée sans avoir à ouvrir cette dernière. Elle doit comporter, à 28 cm du haut de la ceinture montée au centre dos, une réserve de couture de 25 mm minimum de chaque côté, qui s'élargit progressivement pour atteindre 50 mm de chaque côté au haut de la ceinture montée au centre dos. Le haut de la couture du fond doit comporter des brides d'arrêt. Les coutures doivent toutes être surfilées.
- 4.3.9 **Étiquettes de marquage et d'instructions de nettoyage** – Chaque pantalon fuseau doit comporter une étiquette durable, fixée au dos sur la ceinture montée, qui comprend les renseignements ci-dessous, en anglais et en français :

Là où le mot « *insert* » apparaît, inscrire seulement l'information demandée. (Exemple : *Insert: Size/Taille*, inscrire 34R.)

<i>Insert: RCMP OVERALLS BLUE</i>	PANTALON FUSEAU BLEU DE LA GRC
Steam iron - medium	Repasser à la vapeur – à température moyenne
Dry clean only	Nettoyer à sec seulement
<i>Insérer la date de confection (Format numérique, p. ex. 2011-01)</i>	
<i>Insérer l'identification du fabricant</i>	
<i>Insérer la taille</i>	
<i>Insérer le numéro d'article de la GRC</i>	

- 4.3.10 **Étiquette d'identification** – Chaque pantalon doit comporter une étiquette vierge durable de 7.5 cm x 2 cm, fixée séparément à côté de l'étiquette de marquage et d'instructions de nettoyage ou sous celle-ci, au dos sur la ceinture montée, où l'utilisateur pourra inscrire son nom.

## 5. **Livraison, emballage et marquage des contenants d'expédition**

- 5.1 Sauf indication contraire, les articles doivent être livrés au commissaire de la GRC, Programme Uniformes et équipement, Ottawa (Ontario), sans frais de transport ni taxe provinciale, le cas échéant.
- 5.2 L'emballage et le marquage des contenants d'expédition doivent respecter les dispositions de l'appel d'offres.
- 5.3 Chaque livraison doit être accompagnée d'un bordereau d'expédition indiquant le contenu.

## 6. **Dispositions relatives à l'assurance de la qualité**

- 6.1 **Responsabilité des inspections** – Sauf indication contraire dans le contrat, il incombe à l'entrepreneur principal de démontrer au Programme Uniformes et équipement de la GRC que les biens et les services fournis sont conformes à la présente spécification. L'entrepreneur peut y parvenir en procédant aux essais indiqués dans la présente spécification ou en démontrant, à la satisfaction du Programme Uniformes et équipement de la GRC, que les procédés de fabrication sont conformes à la présente spécification. L'entrepreneur peut faire appel à des installations d'essai commerciales indépendantes approuvées par le Programme Uniformes et équipement de la GRC.
- 6.2 Le Programme Uniformes et équipement de la GRC se réserve le droit d'effectuer toute inspection jugée nécessaire pour s'assurer que les biens et les services sont conformes aux exigences. Aux fins d'inspection, une partie de chaque lot livré n'excédant pas 2 % peut faire l'objet d'essais pouvant détruire les articles. Si les articles mis à l'essai sont jugés inférieurs ou non conformes à la présente spécification, les articles détruits pendant les essais doivent être remplacés par d'autres de qualité et de modèle appropriés aux frais de l'entrepreneur. Tout le lot livré peut également être rejeté si on constate que des articles rejetés en raison de défauts non réparables sont de nouveau livrés pour inspection.
- 6.3 L'entrepreneur sera rapidement avisé si des articles ne sont pas acceptés; ces articles lui seront retournés à ses frais et risques.

**TABLEAU DES MESURES – PANTALON FUSEAU BLEU**

DÉSIGNATION DE LA TAILLE		MENSURATIONS		MESURES DU VÊTEMENT							
Stature	Taille pos	Tour de taille cm	Longueur du fond cm	Taille cm	Fond Cm	Couture d'entrejambe cm	Couture extérieure du <u>haut</u> de la ceinture montée cm	Enfourchure cm	Genou cm	Mollet cm	Bas cm
<b>COURT</b> 160 à 169  5 pi 3 po à 5 pi 6 po	30 C	76	94	76	96	79	110	31	46	45	43
	32 C	81	99	81	102	79	110	31	46	45	43
	34 C	86	103	86	105	79	110	31	47	46	44
	36 C	91	107	91	109	79	112	33	47	46	44
	38 C	96	110	96	113	79	112	33	48	47	45
	40 C	102	114	102	117	79	113	34	48	47	45
	42 C	107	119	107	122	79	113	34	49	48	46
	44 C	112	124	112	127	79	114	35	49	48	46
	46 C	117	129	117	132	79	114	35	50	49	47
<b>RÉGULIER</b> 170 à 179  5 pi 7 po à 5 pi 10 po	30 R	76	94	76	96	81	113	32	46	45	43
	32 R	81	99	81	102	81	113	32	46	45	43
	34 R	86	103	86	105	81	114	33	47	46	44
	36 R	91	107	91	109	81	116	35	47	46	44
	38 R	96	110	96	113	81	117	36	48	47	45
	40 R	102	114	102	117	81	117	36	48	47	45
	42 R	107	119	107	122	81	118	37	49	48	46
	44 R	112	124	112	127	81	118	37	49	48	46
	46 R	117	129	117	132	81	119	38	50	49	47
TOLÉRANCES ±				13 mm	13 mm	6 mm	6 mm	2 mm	6 mm	6 mm	6 mm

**REMARQUE** : Sauf indication contraire, toutes les mesures sont en centimètres.

DÉSIGNATION DE LA TAILLE		MENSURATIONS		MESURES DU VÊTEMENT							
Stature	Taille pos	Tour de taille cm	Longueur du fond cm	Taille cm	Fond cm	Couture d'entrejambe cm	Couture extérieure du haut de la ceinture montée cm	Enfourchure cm	Genou cm	Mollet cm	Bas cm
<b>LONG</b> 180 à 189  5 pi 11 po à 6 pi 2 po	30 L	76	94	76	96	84	117	33	46	45	43
	32 L	81	99	81	102	84	117	33	46	45	43
	34 L	86	103	86	105	84	117	33	47	46	44
	36 L	91	107	91	109	84	118	34	47	46	44
	38 L	96	110	96	113	84	118	34	48	47	45
	40 L	102	114	102	117	84	119	35	48	47	45
	42 L	107	119	107	122	84	119	35	49	48	46
	44 L	112	124	112	127	84	121	37	49	48	46
	46 L	117	129	117	132	84	121	37	50	49	47
<b>T-LONG</b> 190 à 199  6 pi 3 po à 6 pi 6 po	30 TL	76	94	76	96	89	122	33	46	45	43
	32 TL	81	99	81	102	89	122	33	46	45	43
	34 TL	86	103	86	105	89	122	33	47	46	44
	36 TL	91	107	91	109	89	123	34	47	46	45
	38 TL	96	110	96	113	89	123	34	48	47	45
	40 TL	102	114	102	117	89	124	35	48	47	45
	42 TL	107	119	107	122	89	124	35	49	48	46
	44 TL	112	124	112	127	89	126	37	49	48	46
	46 TL	117	129	117	132	89	126	37	50	49	47
TOLÉRANCES ±				13 mm	13 mm	6 mm	6 mm	2 mm	6 mm	6 mm	6 mm

**REMARQUE** : Sauf indication contraire, toutes les mesures sont en centimètres.

**TABLEAU I**

	EXIGENCES	ESSAIS SELON LA NORME CAN/CGSB-4.2
Armure	Unie	Méthode 4
Masse surfacique	150 à 170 g/m <sup>2</sup>	Méthode 5A
Largeur	150 cm (min.)	Méthode 4
Fils par cm	Chaîne 39 (min.) Trame 21 (min.)	Méthode 6 Méthode 6
Résistance à la rupture	Chaîne 537 Newtons (min.) Trame 220 Newtons (min.)	Méthode 9.2 Arrachement Méthode 9.2 Arrachement
Stabilité au lavage	Chaîne 2 % (max.) Trame 2 % (max.)	Méthode 24.1 Méthode 24.1
Solidité de la couleur (Tissus teints seulement)		
Au lavage	Échelle de gris 4 (min.)	Méthode 19.1 (essai n° 2)
À la lumière	L4 (min.)	Méthode 18.1
À la sueur	Échelle de gris 4 (min.)	Méthode 23
Au frottement	Sec 4 (min.) Mouillé 4 (min.)	Méthode 22 Méthode 22
Boulochage	3 % (max.)	Méthode 51.1
Auto-défroissabilité	70 %	Méthode 45
Matières non fibreuses	3.1 % (max.)	Méthode 15
Teneur en fibres	Polyester 65 % ± 3 % Coton 35 % ± 3 %	
Utilisations	Chemises d'uniforme, doublures de pantalon et tissu pour poche	

**Remarque :** À titre d'information, les tissus « Calypso » et « Bounty Set US » de Doubletex, composés à 65 % de polyester et à 35 % de coton, satisfont aux exigences de la présente spécification. Les tissus d'autres fabricants seront acceptables, pourvu que des données d'essai permettant d'en vérifier la conformité soient fournies. La couleur doit être assortie à celle du tissu de base du pantalon.

## ANNEXE A

### Critères de certification t d'évaluation

L'annexe A contient les définitions des exigences de conformité et de certification pour tous les matériaux prescrits dans le présent document. Les critères d'évaluation sont regroupés dans une liste de référence. Cette liste doit être utilisée par le Programme Uniformes et équipement de la GRC afin de s'assurer que tous les documents ont été reçus et qu'ils satisfont aux exigences de la présente spécification.

#### Définitions :

**Certificat de conformité** : Les certificats de conformité doivent être fondés sur les essais effectués par un fabricant de produits bruts dans un laboratoire interne ou un laboratoire tiers et indépendant certifié, approuvé par la GRC, pour vérifier la conformité aux exigences de rendement de la présente spécification. Lorsque cela est indiqué, une facture du fournisseur du produit brut est également acceptable.

**Rapports d'essai** : Les rapports d'essai doivent indiquer la méthode d'essai utilisée et les conditions d'essai ainsi que les résultats des essais effectués par un laboratoire tiers et indépendant certifié, approuvé par la GRC, afin de pouvoir vérifier la conformité aux exigences de la présente spécification.

Les certificats et les rapports d'essai, qui indiquent le rendement des matériaux utilisés dans la fabrication de l'article fini, doivent être conservés par le fabricant et accessibles en cas de demande visant à confirmer que tout article réputé conforme aux exigences a fait l'objet de tous les essais et de toutes les certifications qu'impose la présente spécification. Tout défaut de fournir la documentation requise sera un motif de rejet. Tout défaut de satisfaire aux exigences dans le cadre d'essais menés par le Programme Uniformes et équipement de la GRC sera aussi un motif de rejet.

### Critères de certification et d'évaluation

Titre du paragr./Essai	Certificat de conformité	Rapport d'essai	Approuvé/ Rejeté
Fil (paragr. 4.1.4.1, 4.1.4.2 et 4.1.4.3)	Requis		
Fermeture à glissière (paragr. 4.1.8)	Requis		
Agrafe (paragr. 4.1.9)	Requis		
<b><i>TABLEAU I</i></b>			
Teneur en fibres	Requis	*Requis le cas échéant	
Masse surfacique	Requis	*Requis le cas échéant	
Fils par cm	Requis	*Requis le cas échéant	
Résistance à la rupture (Méthode d'arrachement)	Requis	*Requis le cas échéant	
Changement dimensionnel au blanchissage domestique (lavage à l'eau froide à 40 °C)	Requis	*Requis le cas échéant	
Solidité de la couleur au lavage	Requis	*Requis le cas échéant	
Solidité de la couleur à la lumière	Requis	*Requis le cas échéant	
Solidité de la couleur à la sueur	Requis	*Requis le cas échéant	
Solidité de la couleur au frottement	Requis	*Requis le cas échéant	
Boulochage	Requis	*Requis le cas échéant	
Auto-défroissabilité	Requis	*Requis le cas échéant	
Matières non fibreuses	Requis	*Requis le cas échéant	

**Remarque :** La mention « \*Requis le cas échéant » fait référence aux essais requis afin de vérifier la conformité lorsqu'un produit de rechange est utilisé.